chard-de Massas, Drumont-Meyer, Olivier-Feuilherade. Parmi les autres, dont quelques-uns cependant ont eu une issue fatale, nous nous contenterons de mentionner les plus importants.

Commençons par une rencontre princière, celle de Henri de Bourbon avec son cousin le duc de Montpensier. Elle eut lieu en mars 1870, à Alarcon, près de Madrid, dans ce que les spécialistes appellent des conditions sévères : au pistolet de tir, à dix pas de distance; Henri de Bourbon tira le premier et manqua son adversaire, dont la balle, lui fracassant la tempe, l'étendit raide mort. La cause du duel était un placard outrageant pour le duc de Montpensier, et dont la responsabilité avait été réclamée par son cousin. Au mois d'avril suivant, duel à l'épée entre le vicomte Hallez-Claparède et M. Robert de Beaumont : le premier fut assez grièvement blessé. En 1872, rencontre entre le prince Georges Bibesco et le prince Paul de Bauffremont, avec le général Douay et le comte de Gobineau, ministre de France, pour témoins de l'un, le général Ducrot et M. de Maillé, député, pour témoins de l'autre : M. de Bauffremont reçut un coup d'épée qui le mit hors de combat; puis nombre de duels entre journalistes : M. Albert Rogat, du « Pays », avec MM. Georges Sauton et Richardet, du « Corsaire »; MM. G. Delilia, du « Tintamarre », et Bapaume, du « Tam-Tam »; Edgar Rodrigues, du « Figaro » et Lucy-Fitzgérald, etc. Dans les années suivantes, relevons le duel au pistolet de M. Soutzo contre M. Ghika, dans la forêt de Fontainebleau, et au cours duquel M. Ghika fut tué (v. Soutzo, au tome XIV du *Grand Dictionnaire*); puis ceux de MM. Girold, de la « République du Midi », et A. Delpit, de l'« Union nationale »; Mercier, du « Mémorial des Deux-Sèvres », et de Fontbrune du « Pays »; Aurélien Scholl, de l'« Evénement », et Robert Mitchell, du « Soir »; Maggiolo et Albert Rogat; Cunéo d'Ornano et Duclaud, tous deux députés de la Charente, à la suite d'un incident à la Chambre.

Trois duels qui eurent lieu vers cette époque, à l'étranger, et dont l'issue fut fatale à trois des combattants, méritent une mention particulière. La scène du premier se place en Amérique : scène est bien le mot, car les planches mêmes du théâtre d'une petite ville de l'Ohio, Zanesville, furent choisies comme terrain par les duellistes. L'un et l'autre, la basse Giulio et le baryton Pacassi, étaient épris de la prima donna, la signora Arabella : de là, des querelles incessantes et une haine qui ne faisait que croître. Tous deux jouaient dans *Faust*, Pacassi le rôle de Valentin, et Giulio celui de Méphistophélès : ils conviennent de vider leur différend en transformant en véritable combat le duel de Méphistophélès et de Valentin, au cinquième tableau. En pleine scène, sous les yeux d'un public qui ignorait leurs dissentiments, voici qu'ils tombent en garde, aussitôt que Valentin sort de la demeure de Marguerite, et ferraillent avec un tel acharnement qu'on les applaudit à tout rompre : jamais on n'avait vu deux artistes se charger avec tant d'emportement et d'animosité. Mais, dans le libretto, c'est Méphistophélès qui tue Valentin; il en fut autrement ce soir-là : Valentin coucha Méphistophélès par terre, en lui allongeant une botte terrible. On comprit alors que Pacassi venait de tuer son rival, l'émoi fut indescriptible, des policemen s'élancèrent sur la scène et l'on baissa le rideau pendant que Marguerite, folle de douleur, recueillait le dernier soupir de celui qu'elle préférait. Le second duel tragique eut lieu, en mai 1876, entre deux jeunes gens de l'aristocratie viennoise, le prince Wilhelm Auersperg, lieutenant de dragons, neveu du ministre, et le comte Kolowrat, volontaire au même régiment : tous deux aussi aimaient la même jeune fille. Des bruits déshonorants ayant couru sur le comte, qui accusait le prince d'Auersperg de les répandre, un jury d'honneur rendit son verdict en faveur du jeune volontaire; celui-ci, non content de cette satisfaction et ayant rencontré son rival dans une gare de chemin de fer, le souffleta. Un duel fut jugé indispensable; il eut lieu au pistolet, dans un parc, près de Prague, en présence de cinq officiers, dont un feld-maréchal. On devait échanger trois balles; à la première, l'épaule du comte Kolowrat fut effleurée, sans qu'il atteignît son adversaire; à la seconde, ni l'un ni l'autre ne furent touchés, mais, à la troisième, le prince d'Auersperg, frappé en pleine poitrine, tomba dans les bras de ses témoins; le lendemain, il expirait. C'est en Hollande, entre deux officiers de l'armée, que se passa le troisième duel tragique (mai 1876) : le capitaine Van Hecke, qui avait des causes assez mal définies d'animosité contre le lieutenant Marchal, attaché au ministère de la guerre, le contraignit à se battre par ses injures et ses menaces. Le duel eut lieu au pistolet, à trente pas, dans le manège de l'Ecole de guerre de la Cambre. Après avoir essuyé le premier feu, Marchal tira en l'air; aussitôt, un des témoins du capitaine Van Hecke protesta avec indignation contre cette manière d'agir, et le capitaine s'écria qu'il la considérait comme une nouvelle insulte, qu'il n'avait que faire de la générosité de ce « monsieur ». Obligé, à son corps défendant, de viser son adversaire, Marchal le tua à la seconde reprise.

Les années 1877, 1878 et 1879 furent marquées chez nous par de nombreux duels ayant pour cause la politique : duel entre Gambetta et M. de Fourtou; deux balles furent échangées sans résultat au Plessis-Piquet; duel entre MM. Périn et Grégori, MM. Laisant et de La Rochette, Allain-Targé et Robert Mitchell, Clovis Hugues et Daime : ce dernier fut tué (novembre 1877); entre M. Paul de Cassagnac et M. Thompson, puis M. Andrieux; entre M. Torrès Caïcedo, ministre de San Salvador, et M. Medina, ministre du Guatemala : le duel eut lieu au sabre (6 juillet 1878) et M. Medina reçut une blessure à l'épaule; duel entre le comte de Bouville et M. Maigne, tous deux députés; duels entre journalistes : M. Emile Gautier et M. Jules Guesde; M. Eug. Liébert et M. Edmond Lepelletier; M. Charles Simon, du « Petit Nord », et M. de Carnières, avocat, fils du président à la cour de Cassation; entre M. Kœchlin, beau-frère de M. Andrieux, préfet de police, et M. de Liebenberg, mort des suites du coup d'épée qu'il reçut dans le flanc gauche (13 octobre 1879). A elle seule, l'année 1880 a vu une trentaine de duels politiques; aussi nous contenterons-nous de citer le duel entre le comte Gil de Olivarès et le comte de Lardi, ayant pour cause une discussion sur les affaires d'Espagne : le comte de Lardi fut tué (2 juin 1880); le duel Henri Rochefort et Kœchlin : il eut lieu à l'épée, en Suisse, on se battit au Creux-Genton, et H. Rochefort, suivant un mot de lui, y fut blessé à celui de l'estomac (3 juin); le duel entre M. de Miramon et M. Alfred Gassier, auteur d'un drame intitulé *Juarez :* M. A. Gassier fut blessé; le duel entre un rédacteur du « Gil Blas » Fronsac (M. Tavernier) et le marquis de Santa-Severina; le duel entre M. Ordioni, maire de Corte, et M. de Marçay, ancien préfet de la Corse; le duel entre M. Prat, conseiller à la cour d'Alger, et M. Marcillet, journaliste, où fut tué M. Prat.

Au mois de mai 1881 eut lieu, entre deux très renommés maîtres d'escrime, l'un français et l'autre italien, Pons et le baron de San-Malato, un duel qui, heureusement, fit couler plus d'encre que de sang. Ce n'étaient pas seulement deux hommes, mais deux écoles qui s'y trouvèrent en présence, Pons représentant excellemment l'école française avec sa correction, son sang-froid et sa tenue; San-Malato, l'école italienne avec sa fougue, son emportement, sa fantaisie. La rencontre avait pour cause une altercation survenue dans la salle du professeur Caïn, passage de l'Opéra, où San-Malato faisait assaut avec un autre maître, Ruzé. Au nombre des assistants se trouvait Pons neveu; il fit, assez haut pour être entendu, quelques observations sur le jeu bizarre du tireur italien; celui-ci, piqué, s'arrêta et pria Pons de garder ses appréciations pour lui. Pons, changeant alors de tactique, se mit à donner à haute voix des conseils à Ruzé. A la fin de l'assaut, San-Malato ayant laissé échapper quelques paroles blessantes, des témoins furent constitués, mais ils ne purent s'entendre, Pons exigeant que son adversaire se servît de l'épée française, à lame triangulaire, et San-Malato tenant essentiellement à l'épée italienne, à lame plate. Il fallut constituer des arbitres, M. Paul de Cassagnac, pour le baron italien, et M. Alfonso de Aldama, pour le professeur français, qui décidèrent que les deux champions se serviraient chacun de l'arme qui lui était familière; alors San-Malato déclara qu'il se contenterait d'une lame française emmanchée dans une garde italienne. Le duel eut lieu sur le champ de courses du Vésinet, devant les tribunes, où prirent place un grand nombre de curieux, comme dans les anciens tournois. Les quatre témoins ayant laissé la direction du combat aux deux arbitres, M. Paul de Cassagnac remit les épées aux combattants en prononçant le traditionnel : « Messieurs, faites votre devoir. » Ce fut alors un spectacle plein d'intérêt pour les amateurs d'escrime : San-Malato, qui avait la plaine derrière lui, rompant, bondissant, se dérobant aux ripostes, allant de garde haute à garde basse, sans livrer son fer à l'adversaire; Pons, petit, trapu, robuste, attentif aux mouvements et aux tournoiements de la lame du baron, parant sans se découvrir, serrant ses contre-mouvements d'épée et profitant du moindre écart pour glisser un dégagement. Au bout de dix minutes de ce jeu, un peu déconcerté, il baisse son épée et s'écrie : « Monsieur, nous ne tirons pas le sabre! » puis, s'adressant à M. de Cassagnac : « Croyez-vous que nous puissions continuer dans ces conditions? — Parfaitement, répondit l'arbitre; M. de San-Malato se bat à la mode de son pays; battez-vous à la mode du vôtre. Vous ne pouvez apprécier le jeu de votre adversaire. » Quatre autres reprises de dix à douze minutes eurent lieu de la même façon, sans résultat; à la cinquième, San-Malato eut le poignet effleuré, mais on décida, sur sa demande, que le combat continuerait. Dès la reprise, Pons, ripostant à un coup droit par un contre-dégagement, atteignit le baron si profondément que la lame pénétra dans les chairs jusqu'à l'os, au-dessus du poignet. Les arbitres s'interposèrent et les champions tombèrent dans les bras l'un de l'autre. Le combat avait duré une heure un quart.

Durant la période 1881-1886, nous relevons les duels : Meyer et Alphonse Humbert; Du Boys de Grancy et vicomte de Civry, petit-fils du duc de Brunswick; Louis de Cassagnac, capitaine au 3e régiment de chasseurs d'Afrique, et Hérissant, capitaine au 8e dragons; Georges de Cassagnac et Félix Barrère, du « Républicain »; docteur Paul Dubois et Yves Guyot, pour un article paru dans la « Lanterne »; de Marseul et Daudier, à Laval : M. Daudier s'enferra sur l'épée de son adversaire et mourut du coup; Alfred Le Petit et un Italien, M. Manfredo Bassetti, pour une charge où le dessinateur avait représenté une vieille mendiante avec cette légende : « Ayez pitié de la pauvre Italie, qui ne veut pas travailler; » M. Bassetti reçut un coup d'épée dans la poitrine; Zigang et Suprin, lieutenants au 113e de ligne : ce duel eut lieu au pistolet et le lieutenant Suprin mourut des suites de sa blessure; le lieutenant Zigang reçut une balle dans la hanche; de Cyon, directeur du « Gaulois », et le baron de Harden-Hickey, directeur du « Triboulet »; prince de Chimay et Albert de Béville, du « Henri IV »; Harden-Hickey et Taine, de l'« Etoile française »; Em. Massard, du « Citoyen », et Fournière; docteur Paul Dubois, de l'« Intransigeant », et Titard, du « Radical »; Vauthier, conseiller municipal de Paris, et Dumont, du « Gil Blas »; Paul de Cassagnac et Adrien de Montebello, chef du cabinet du président du Sénat; prince Murat et baron de Vaux, du « Gil Blas »; Paul Déléage, du « Gaulois », et Poignand; Emile Brousse, député, et Laffon; Cornudet, député, et Deslinières; Andrieux et Laurent; Emmanuel Arène et Simon Boubée; Mayer, directeur de la « Lanterne », et E. Sauton; Etienne et O. Mirbeau; Aurélien Scholl et le comte de Dion; Lalou et Viel-Picard; Em. Arène et Ernest Judet; commandant Fournier et Henri Rochefort; Lebey, directeur de l'« Agence Havas », et Saissy; Oct. Mirbeau et Catulle Mendès; général de Loisillon et Alfonso de Aldama; de Fitz-James et Carvalho fils; Ad. Tavernier, l'auteur de *l'Art du duel*, et Em. André; Camille Dreyfus et Goullé; Ferdinand Dreyfus et Lebaudy; Duclaud et Ruhierre; G. Périn et Lavertujon; comte de Dion et Magnier; Ed. Deschaumes et comte de Dion; Magnier et Thomegueix; Drumont et Charles Laurent; H. Rochefort et Edouard Portalis, du « XIXe siècle »; général Boulanger, alors ministre de la Guerre, et baron de Lareinty, sénateur; de Melville, officier de dragons, et G. de La Bruyère, rédacteur du « Cri du peuple »; Henri Bauer, de l'« Echo de Paris », et comte de Dion; comte de Dion et Mermeix, de la « France »; Félix Dupuis et Habert, deux peintres de notoriété médiocre, à l'occasion d'articles de critique parus dans un petit journal local, le « XVIIe arrondissement » : le duel eut lieu au pistolet, derrière les tribunes de l'hippodrome de Longchamps, et M. Dupuis fut tué raide par la balle de son adversaire; duc de Grammont, fils de l'ancien ministre des Affaires étrangères de l'Empire, et Emile Raimbault, fils de l'ancien écuyer de Napoléon III; prince de Valori et marquis de Villeneuve; Paul Déroulède et Emmanuel Arène; Ch. Floquet, président du conseil, et général Boulanger. Nous en passons presque autant que nous en citons.

On conçoit qu'en face d'une pareille recrudescence du duel le législateur se dise : « Il y a quelque chose à faire! » Depuis longtemps, au reste, cette question le préoccupe, et elle reste néanmoins sans solution. Sous l'Empire, la jurisprudence était restée à peu près telle que l'avait faite Dupin en 1837, c'est-à-dire que les duels donnaient lieu à comparution en police correctionnelle pour coups et blessures, ou en cour d'assises sous l'inculpation de meurtre volontaire, suivant la gravité des cas. La police correctionnelle, c'était la condamnation certaine à quelques semaines de prison et quelques centaines de francs d'amende; la cour d'assises, c'était l'acquittement non moins certain par le jury, pourvu que la rencontre eût été loyale. Singulière justice distributive, qui faisait payer plus cher une simple égratignure qu'une balle dans la tête ou un coup d'épée mortel! Mais il y avait encore une bien autre anomalie; dans l'hypothèse où se plaçait la jurisprudence, on ne pouvait poursuivre que l'auteur du meurtre ou de la blessure et ses témoins; le blessé, eût-il été le provocateur, n'était considéré que comme victime d'une agression, et déposait dans l'affaire en qualité de témoin. C'était absurde; on s'en aperçut tout d'un coup, au bout de trente-cinq ans, et le parquet, pour y remédier, prit l'habitude, en cas de blessures simples, de poursuivre également les deux adversaires et leurs quatre témoins; en cas de mort, les témoins de celui qui avait été tué comparaissaient en cour d'assises avec le survivant du duel et ses témoins. Ce fut vers 1873, M. Dufaure, constant adversaire du duel, étant ministre, que s'inaugura cette jurisprudence nouvelle. Elle eut pour conséquence de forcer les duellistes à vider leurs querelles à l'étranger, sur la frontière luxembourgeoise, belge ou suisse; après la retraite de M. Dufaure et quand on n'eut plus à craindre ses regards vigilants, peu à peu, pour éviter un déplacement onéreux et gênant, on en vint à considérer dans les procès-verbaux des témoins que Bougival était en Belgique, Chatou en Suisse et le bois de Verrières dans le duché de Luxembourg. Le parquet laissa faire, quoiqu'il sût parfaitement à quoi s'en tenir, et alors on ne prit même plus cette précaution qui témoignait encore d'un certain respect de la loi : on put à son aise se battre dans les environs de Paris, l'avouer dans les pièces officielles publiées par les journaux et n'encourir aucune poursuite. Depuis 1879 ou 1880, il n'est plus fait d'enquête judiciaire que dans le cas où le duel a eu une issue funeste, ou si certaines circonstances divulguées par les témoins et par la presse, comme dans les duels Ollivier-Feuillerade, Chapuis-Dekeirel, Drumont-Meyer, donnent lieu de soupçonner la loyauté de l'un des combattants. Ces cas sont rares, malgré le nombre considérable des rencontres, la plupart loyales et d'ailleurs réduites à la plus minime effusion de sang, ce qui inspirait, en 1884, à M. Albert Wolff les réflexions suivantes, pleines encore d'actualité : « Jamais on ne s'est plus battu qu'en ce moment et à aucune époque il n'y a eu autant de blessures insignifiantes qui, de l'avis des témoins, ont, selon la formule consacrée, rendu impossible la continuation du combat. De là on peut conclure, et cette hypothèse m'a été confirmée par un de nos meilleurs maîtres d'armes, que le duel a changé d'aspect et, passez-moi le mot qui résume bien la chose, on se bat moins pour blesser son adversaire que pour éviter un coup d'épée. Ceci est, bien entendu, une thèse générale que je soutiens sans viser aucune rencontre spéciale. Bref, et en ceci les hommes les plus experts en cette matière sont de mon avis, le duel, à notre époque, a changé d'allure parce que la leçon d'escrime en vue d'une rencontre a subi des modifications curieuses. On enseigne maintenant à l'élève ce qu'on appelle « le coup de la main » : selon la nouvelle méthode, il ne doit plus viser le corps de son adversaire, mais essayer de l'atteindre au poignet pour mettre fin au combat le plus vite possible. Si les deux champions ont reçu la même leçon, vous voyez ce qui arrive : le but assigné à l'épée étant le point le plus rapproché de la pointe, les deux adversaires ne l'engagent plus, et quand par hasard, dans l'ardeur imprévue du combat, ils font mine de vouloir se pourfendre pour de bon, quand l'un d'eux est serré de près par l'autre, aussitôt les témoins crient halte, et forcent celui-ci à abandonner ses avantages. Aussi, quand quatre témoins sont bien décidés à prévenir tout danger sérieux pour leurs clients, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent le combat se termine par une égratignure. De telles rencontres dénaturent le sens du duel. Ce n'est plus un combat singulier où deux hommes, l'épée à la main, cherchent à s'atteindre, mais un sacrifice fait de part et d'autre à un préjugé pour dénouer une situation tendue, non pour venger une offense. Ce n'est pas la faute des combattants, dont le courage n'est pas en jeu, mais bien de la façon moderne de régler un duel de manière à écarter tout danger sérieux. Ils font sur le terrain ce qu'on leur a enseigné à la salle; ils piquent et rompent; mais ils ne piquent pas assez et rompent beaucoup trop; à ce jeu-là, il est souvent difficile d'obtenir un résultat et, à moins d'un malheur heureusement très rare dans les duels modernes, cela finit le plus souvent par quelques gouttes de sang arrachées à la blessure par deux médecins. »

Tout cela est bien vrai; aussi, les femmes, voyant la parfaite innocuité de la plupart des rencontres, se sont mises à fréquenter les salles d'armes et à se faire montrer ce fameux coup de la main dont les duellistes sont si fiers. Les horizontales ont commencé, les verticales elles-mêmes ont suivi le mouvement, et de temps à autre on entend parler d'un duel où deux lames féminines se sont croisées, la plupart du temps sans grand dommage. En mars 1886, Mme Astié de Valsayre se rencontrait à l'épée avec une jeune Américaine, miss Shelby, sur le champ de bataille même de Waterloo, où elles s'étaient donné rendez-vous, et la blessait légèrement au bras; cause du duel : supériorité des doctoresses françaises sur les doctoresses américaines. C'était tout à fait sérieux. Quelques mois après, Mme de Valsayre faisait, dans la salle du boulevard des Capucines, une conférence sur *l'Escrime et la femme*, qu'elle terminait par ces mots : « Vive Dieu! mettons-nous en garde comme saint Georges, et la victoire nous restera. » Elle provoqua aussi la maréchale Booth, qui refusa, ne voulant combattre le péché qu'avec des armes spirituelles. Aux Etats-Unis, rien que pendant l'année 1879, on releva six rencontres entre jeunes filles, dont une au revolver, dans des conditions assez rigoureuses : les adversaires, Mlles Evelina Manson et Jenny Landsem, qui s'étaient querellées en jouant au pocker, puis provoquées, devaient marcher l'une sur l'autre et échanger trois balles à la distance qui leur plairait : miss Manson eut le bras traversé à la troisième balle.

La suppression du duel est-elle possible? c'est ce que se demandent les législateurs et les moralistes, et tous sont à peu près d'accord que la chose présente de grandes difficultés. A vrai dire, il faudrait d'abord arriver à supprimer ce qui cause le duel, le sentiment même de l'honneur offensé, et le reléguer parmi les égarements de l'esprit; cela fait, la besogne sera plus d'à moitié achevée. En attendant, la jurisprudence sous laquelle on se battait depuis 1837, et qui assimilait le coup d'épée sur le terrain au coup de couteau dans une rixe, a fait son temps; l'assimilation était fausse et n'a d'ailleurs jamais été prise au sérieux ni par le ministère public, ni par les juges, ni par le jury, ni par personne. Tombée en désuétude, elle doit être remplacée par une loi, car les anciens errements de la magistrature, aujourd'hui abandonnés, peuvent toujours être repris, et il est inadmissible que la comparution ou non-comparution d'un homme en police correctionnelle ou devant le jury dépende de l'arbitraire, du caprice, qu'on poursuive en province et qu'on ne poursuive pas à Paris, qu'à Paris même tel duel soit suivi d'une enquête judiciaire, tel autre non, parce que les duellistes et leurs témoins sont des journalistes, des députés.

Pour remédier à cette anarchie intolérable, M. Hérold, depuis préfet de la Seine, avait présenté au Sénat, en 1877, un projet de loi que diverses circonstances empêchèrent de venir utilement en délibération et qui, après la mort de son auteur, a été repris en 1883. Le rapport fait au nom de la commission chargée de l'examiner est dû à M. Griffe, sénateur, et lui est entièrement favorable. M. Hérold n'avait, du reste, fait que reprendre lui-même le texte élaboré par une commission de l'Assemblée nationale, en 1851, dont l'éminent jurisconsulte Valette avait été le rapporteur.

La loi, si elle est votée, pourra avoir de bons effets; elle remplit au moins une des conditions depuis longtemps posées par les jurisconsultes en faisant du duel un délit spécial. « L'homicide commis en duel, disait Merlin avec la haute autorité de sa science juridique, n'est ni un meurtre ni un assassinat; c'est un fait distinct, qui a ses caractères spéciaux et qui ne peut être puni que par une loi particulière. » Le juriste américain Livingston, qui a fait adopter, dès 1822, par le Congrès de la Louisiane, une loi répressive du duel, a développé d'une façon remarquable cette idée de Merlin : « Un combat sanctionné, disait-il, par l'irrésistible puissance de l'opinion publique, et qui n'est marqué par aucune circonstance particulière de méchanceté, ne sera jamais considéré, poursuivi et puni comme assassinat. Si vous voulez qu'il soit puni, il faut qu'il le soit sous son vrai nom, et que la peine qui l'atteindra soit proportionnée avec justice et non infamante. Mettez un duelliste loyal sur la même ligne qu'un voleur ou un assassin, vous assurez son impunité. Punissez-le au contraire d'une détention temporaire, soumettez-le à un régime rigoureux, mais qui ne le dégrade pas, ôtez-lui tout espoir d'avancement politique; certain alors qu'il ne pourra éviter la condamnation ni les conséquences qu'elle entraîne, il profitera volontiers de l'occasion que lui offrira la loi pour s'affranchir sans déshonneur de la tyrannie de la mode. C'est en effet un caractère particulier à ce délit que, neuf fois sur dix, il est commis avec répugnance par tous ceux qui y concourent. Que la sévérité de la peine soit donc réservée pour le cas de férocité ou de perfidie, mais n'infligez qu'une peine légère aux duels loyalement conduits; punissez les insultes qui les occasionnent et vous aurez assuré l'exécution de la loi, vous aurez fourni un motif honorable aux caractères les plus fiers pour éviter d'encourir les suites fâcheuses auxquelles on s'expose en transgressant ses défenses; en un mot, vous aurez fait plus qu'on n'avait su faire encore pour abolir ce mode inégal, injuste et barbare de vider les querelles privées. »

— Stratég. V. jeu de la guerre.

— Bibliogr. Baron de Vaux, *Duels célèbres* (Paris, 1884, in-8°); Tavernier, *le Duel* (Paris, 1884, in-8°).

Duel, s'il vous plaît (UN), comédie en trois actes de MM. Fabrice Carré et Maurice Desvallières (théâtre de la Renaissance, 11 novembre 1885). Campistrac a une jeune et jolie femme, et, pour ne pas manquer à la tradition, il a aussi un ami, Vivaret, qui, lorsqu'il s'absente, tient compagnie à Mme Campistrac. Ayant un jour commis l'imprudence de revenir de la chasse sans qu'on l'attendît, et de rentrer chez lui à six heures du matin, il trouve Vivaret à la porte de la chambre de sa femme. La présence de son ami en un tel endroit, à pareille heure, est inexplicable, ou plutôt elle ne s'explique que trop. Mais Campistrac ne croit pas au mal, et trouve tout de suite une explication inattendue à ce fait insolite : « Tu as une affaire d'honneur? demande-t-il anxieusement.— Oui, oui! s'écrie Vivaret, saisissant avec empressement la perche qu'on lui tend; oui, Campistrac, et je viens te demander d'être mon témoin!... » Mais ce n'est pas le tout d'avoir imaginé cela, il faut maintenant, pour maintenir le mari dans sa trompeuse sécurité, se procurer à tout prix le duel annoncé. La recherche d'un adversaire fait le reste de la pièce, et nous assistons à des tribulations peu communes. Personne ne veut se battre avec ce pauvre Vivaret, qui insulte vainement tout le monde, et qui enrage de ce que les spadassins eux-mêmes lui font des excuses. « Ah! nous verrons bien! hurle-t-il; c'est comme cela? eh bien, le premier qui passe, je le giffle!... » Vlan! la giffle est partie... et elle est tombée sur la joue du futur beau-père de Vivaret, car ce polisson-là était sur le point de se marier. On devine aisément qu'il s'ensuit des complications immenses, mais nous n'entrerons pas dans le détail. Vivaret finit par avoir l'affaire tant cherchée avec un imbécile de ses amis; il ne connaît donc que des jocrisses, cet homme-là? qui a la manie de fourrer son nez partout. On va sur le terrain... et c'est Campistrac qui reçoit dans la jambe, non pas une balle, on n'en avait pas mis dans les pistolets, mais une bourre. Tout finit par s'arranger.

Ce n'est pas là, il faut en convenir, une comédie de haut vol; mais cette petite pièce, très lestement enlevée, est d'une drôlerie inconcevable, et aucun de ceux qui l'ont vue ne s'est étonné du grand succès qu'elle a obtenu.

DUEZ (Ernest-Ange), peintre français, né à Paris le 8 mars 1843. Il eut pour maître Pils et débuta au Salon de 1868 avec une *Mater dolorosa*, qui passa inaperçue, de même que le *Combat de Roland et d'Olivier*, de 1869. La *Jeune Châtelaine enluminant des statuettes*, et *le Portrait, intérieur hollandais* (1870), furent plus appréciés; mais l'attention ne se fixa sur le jeune maître qu'en 1873, où la *Lune de miel* intéressa le public autant par le côté anecdotique que par une réelle valeur picturale. M. Duez exposa successivement ensuite : *Splendeur et Misère*, diptyque qui lui valut une médaille (1874); *les Pivoines* (1876); *Fin octobre*, le portrait de *Mme D...* (1877); *l'Accouchée*, *le Chemin difficile dans les moulinières de Villerville* (1878); *Saint Cuthbert* (1879), tryptique acheté par l'État et qui figure au musée du Luxembourg. M. Duez obtint une médaille de 1re classe pour cette œuvre remarquable qui a été l'objet d'un article spécial (v. Cuthbert). Au Salon de 1880, M. Duez avait un beau portrait du peintre *Ulysse Butin*, son ami. C'est à la suite de ce Salon qu'il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Parmi les œuvres plus récentes du maître, il faut citer : un portrait de *M. A. de Neuville*; *le Soir*, coucher de soleil, « où le peintre a superbement résolu le problème de la couleur au moment où elle va s'estomper » (1881); *Autour de la lampe* (1882), et surtout le *Saint François d'Assise*, de 1884. Ce dernier tableau fut vivement discuté, surtout comme sujet. Saint François, pour se mortifier, s'est roulé, nu, dans la neige, et, par un raffinement de macération, sur un buisson de ronces. Par miracle chaque gouttelette de sang se change en une rose. Au saint François succéda : *Un atelier en* 1885, représentant le peintre au milieu de ses études; *la Vieille Pêcheuse* et le portrait de *Mme D...* (1886), une Espagnole, habillée de rouge, étendue sur un canapé rouge, dans une chambre tendue de rouge, et tous ces rouges s'harmonisent parfaitement. M. Duez exposa, en 1887, *le Soir*, vue d'une prairie normande où trois vaches ruminent paisiblement. Quelques critiques ont reproché à ce tableau trop de respect pour le paysage que le peintre avait sous les yeux et qui était peu gracieux en lui-même, quelque mollesse dans le dessin des vaches; mais tout le monde s'est accordé pour reconnaître qu'il y a là « une étude intelligente et forte, des décolorations que le crépuscule fait subir aux choses ». Citons enfin *Virgile s'inspirant dans les bois* (1888). M. Duez est un peintre coloriste en pleine possession de tous les secrets de son métier, mais qui penche fortement vers le réalisme.

** **DUFAU** (Pierre-Armand), publiciste et économiste français, né à Bordeaux le 15 février 1795. — Il est mort à Paris le 25 octobre 1877.

DUFAURE, île d'Océanie sur la côte S. de la Nouvelle-Guinée, à 100 kilom. environ O. de la pointe S.-E. de la Nouvelle-Guinée, par 10° 29' de lat. S. et 147° 28' 50" de long. E. Elle a 6 kilom. de long sur 4 de large. Les naturels de l'île paraissent très sociables.

** **DUFAURE** (Armand-Jules-Stanislas), avocat et homme d'Etat français, né à Saujon (Charente-Inférieure) le 4 décembre 1798. — Il est mort à Rueil le 27 juin 1881. Arrivé au pouvoir comme président du cabinet du 14 décembre 1877, M. Dufaure déposa, au nom du gouvernement, un projet d'amnistie pour tous crimes, délits et contraventions politiques commis du 16 mai au 14 décembre par la voie de la presse, de la parole ou par tout autre moyen de publication; en même temps, il ordonna d'arrêter toutes les poursuites politiques commencées avant l'installation du cabinet actuel, et, de concert avec ses collègues, il prit un certain nombre de mesures destinées à réparer l'œuvre malsaine des hommes qui, depuis sept mois, avaient fait peser sur le pays un joug tyrannique autant que vexatoire. Peu de jours avant la célébration du centenaire de Voltaire (30 mai 1878), M. Dupanloup, évêque d'Orléans, adressa au garde des sceaux une interpellation au cours de laquelle il s'efforça de démontrer que les promoteurs de la manifestation avaient l'intention, non de fêter en Voltaire le philosophe tolérant, mais l'ennemi du cléricalisme; il alla même jusqu'à demander si le parquet ne comptait pas poursuivre l'éditeur de l'édition du Centenaire. « Messieurs, répondit Dufaure, veuillez songer à cette idée : exercer des poursuites aujourd'hui, devant le jury, contre Voltaire! Ce n'est pas, messieurs, un adorateur de Voltaire qui vous parle, loin de là. La société au milieu de laquelle il a passé sa vie a été, sous beaucoup de rapports, complice, de tout ce que l'on peut trouver à accuser dans ses ouvrages. Il a exercé sur elle par son incontestable génie une influence qui a été pernicieuse, et elle a exercé sur lui une influence qui l'a souvent dominé et a contribué à ses égarements, voilà ce que je pense à son sujet. Mais, en même temps, je dis que si nous trouvons dans nos mœurs, dans nos relations sociales, un adoucissement remarquable, si des idées et des habitudes de tolérance se sont répandues parmi nous, assurément plus fortes qu'elles ne l'étaient de son temps, si nos lois criminelles ont été adoucies, si nous sommes moins exposés à de grandes iniquités judiciaires, je crois fermement que ses écrits y ont contribué... »

Lorsque, le 5 janvier 1879, le maréchal de Mac-Mahon vit son dernier appui disparaître avec la majorité réactionnaire du Sénat et passa le pouvoir à M. Grévy, Dufaure comprit avec une grande sûreté de tact « qu'il n'était plus l'homme d'une situation dans laquelle la République démocratique allait remplacer la République simplement libérale », la République des Thiers, des Casimir Périer, des Rémusat, celle de la vieille bourgeoisie et de la partie moyenne de la nation. Après l'éclatante victoire du 5 janvier, les gauches demandaient l'inauguration d'une politique générale, non plus simplement libérale, mais aussi républicaine, et elles accueillirent avec une froideur marquée la déclaration ministérielle du 16, conçue dans des termes vagues, écrite dans un style peu coloré et peu enthousiaste. M. Dufaure, interpellé quatre jours après, eut l'occasion de s'expliquer d'une manière plus catégorique, et obtint à une grande majorité un vote de confiance; il n'en persista pas moins à se retirer, arguant de son grand âge et de son besoin de repos, et il le fit, en effet, dès que le Congrès eut procédé à l'élection de M. Jules Grévy à la présidence de la République (3 février 1879). On sait que le maréchal se retirait pour n'avoir pas voulu sanctionner diverses mesures relatives aux grands commandements militaires, le ministère ayant fait de la sanction présidentielle une condition *sine qua non* de son maintien au pouvoir. Depuis, M. Dufaure se renferma dans ses devoirs législatifs au Sénat. Son dernier discours fut celui qu'il prononça dans la séance du 9 mars 1880 contre l'article 7, et qui contribua certainement au rejet de cette clause célèbre. Son dernier acte fut la présentation d'un projet de loi sur les associations, dont le but était de couvrir les ordres religieux en les soumettant à un régime de droit commun.

« Ce qu'il y a de plus remarquable dans la vie de Dufaure, dit M. Mézières, c'est la solidité du caractère. L'enfant, le jeune homme, est déjà aussi vigoureusement trempé que le sera l'homme mûr. Nulle trace d'hésitation dans les commencements de cette carrière si pleine. L'application et la conscience en sont la première règle... De très bonne heure, sans que cela paraisse lui coûter aucun effort, il ne cherche aucune jouissance en dehors du contentement qu'on éprouve à bien faire ce qu'on fait. Le besoin de détente et de repos ne tient presque aucune place dans la sévère ordonnance de cette vie. Les plaisirs qu'aime la jeunesse en sont à peu près exclus. L'écolier boude aux leçons de danse; l'étudiant, l'avocat, refuse de mettre le pied dans les réunions mondaines. Il ne se permet d'autres distractions que la lecture des grands écrivains, les cours de la Sorbonne et les représentations du Théâtre-Français. » Dès l'âge de vingt ans, il est ambitieux, mais de cette ambition respectable qui, pour se satisfaire, ne compte que sur le mérite et le travail. Indépendant, il ne se plie à aucun compromis, à aucune complaisance, même au plus fort de sa vie politique, qui, pour beaucoup, est une vie d'abdication, de concessions et de transactions : il vit seul, dans l'isolement des groupes, soutenant à la tribune ce qu'il croit être la vérité, mais ne se mêlant point aux discussions sans portée, aux conversations de couloirs, et préférant occuper son temps à l'étude approfondie des questions politiques. S'il ne prévoit ni ne souhaite la révolution de 1848, dès le lendemain de cet événement mémorable, il sent que le régime républicain convient seul à la France, et il ne cherche point un remède aux difficultés du présent en essayant de faire revivre l'état social du passé. Au 2 décembre, il refuse de se rallier, parce qu'il n'admet point la violation du droit, et, durant tout le second Empire, il plaide au barreau la cause de la liberté chaque fois que l'occasion s'en présente. Collaborateur de Thiers après la chute de Napoléon, il apparaît à tous profondément républicain, mais républicain libéral, et il se retire lorsque la république démocratique succède, en 1880, à la république libérale. Cette constance dans ses opinions pendant plus de trente ans, cette fidélité à soi-même est digne d'éloges, car elle ne va pas sans une haute indépendance, sans un désintéressement absolu de la popularité, sans le dédain des passions électorales. Lisez les discours de Dufaure : à travers des diversités apparentes, vous reconnaîtrez une unité morale telle, que le vieil homme d'Etat n'eut jamais rien à désavouer, et qu'on n'y trouve rien qui soit en désaccord avec ses principes. « Plus le théâtre sur lequel se déploie son activité change et se déplace, plus on voit que lui-même ne change pas. Sous la Restauration, sous le gouvernement de Juillet, sous le second Empire, sous la seconde et la troisième République, il est toujours resté ce qu'il voulait être avant tout : un grand homme de bien. » Et Jules Claretie a dit avec esprit : « Il a toujours aimé la liberté, honnêtement et virilement. Il n'en fit pas sa déesse, comme les songeurs, mais sa femme, comme les bourgeois. Il ne lui demanda pas le rêve, mais la réalité, et l'on peut dire à la gloire de cet homme utile que, l'ayant épousée, il la rendit féconde. » Son talent oratoire était considérable, exempt de passion et de rhétorique, et son éloquence était d'autant plus persuasive qu'elle était faite de bonne foi et de bon sens.

DUFAURE (Amédée), avocat et homme politique français, fils du précédent, né à Paris le 29 novembre 1851. Il débuta à vingt-deux ans dans l'administration comme secrétaire de M. Ferdinand Duval, alors préfet de la Seine. En 1874, il entra dans la carrière diplomatique comme attaché à l'ambassade de France près le Vatican, et il quitta ce poste pour prendre la direction de la presse au ministère des Affaires étrangères lorsque le duc Decazes devint titulaire de ce département. A l'avènement du ministère Waddington (1879), M. Amédée Dufaure rentra dans la vie privée, après avoir été chef du cabinet de la présidence du conseil : il suivait son père dans la retraite, ne voulant pas plus que lui soutenir une politique nettement républicaine. Monarchiste et clérical, il prit en mains la cause des écoles libres ou congréganistes. Aux élections municipales du 4 mai 1884, il se porta comme candidat conservateur dans le quartier de la Madeleine, à Paris, et fut élu par 1.809 voix sur 3.292 votants. Porté candidat sur la liste monarchiste dans le département de la Seine, il échoua aux élections législatives du 4 octobre 1885. Il fut réélu membre du conseil municipal de Paris le 8 mai 1887.

* **DUFAY** (Jean-François-Charles), médecin et homme politique français, né à Blois le 24 juin 1815. — Elu sénateur dans le département du Loir-et-Cher, le 5 janvier 1879, par 276 voix, il a été réélu le 5 janvier 1888, par 342 voix. M. Dufay a constamment voté avec les républicains libéraux et progressistes. Il a publié *Armand Baschet et son œuvre* (1888, in-8°).

* **DUFF** (Alexandre), missionnaire anglais, né à Pitchlory (comté de Perth) en 1808. — Il est mort à Edimbourg le 10 février 1878. Après avoir quitté définitivement l'Inde en 1863, il s'occupa encore, comme président du comité, des missions étrangères de l'Eglise indépendante.

DUFF (Andrew-Halliday), écrivain anglais, né à Grange (comté de Banff, en Ecosse) en 1830, mort le 10 avril 1877. Il étudia à l'université d'Aberdeen, puis se rendit à Londres et entra dans le journalisme. Il débuta dans le « Morning Chronicle », puis collabora successivement au « Leader », au « Cornhill Magazine », où Lewes et Thackeray le remarquèrent, et au « Household words » de Dickens. Cet écrivain, connu sous le nom d'**Halliday**, a réuni plusieurs de ses articles, sous le titre de : *Every-day papers* (1864); *Sunnyside papers* et *Town and Country* (1866). Son petit écrit : *My account with Her Majesty*, traitant des caisses d'épargne postales, fut publié aux frais de l'administration des postes. Plus tard, cet écrivain s'adonna presque uniquement à l'art dramatique; il a publié, seul ou en collaboration avec l'acteur Brough, des pièces diverses, des comédies, qui fournirent une honorable carrière et dont le sujet est souvent emprunté à Dickens, Walter Scott, Victor Hugo, Ainsworth, etc.; nous citerons : *Amy Robsart; le Roi d'Ecosse; Notre-Dame de Paris; Amour ou Argent; la Dame du Lac* (1872); *les Délices du cœur; Dombey et fils; Richard Cœur de Lion* (1874); etc.

DUFFEK (Nicolas), auteur dramatique autrichien, né à Prague le 8 octobre 1833. Il entra au service de l'Etat, devint commissaire de police à Prague en 1867, et fut suspendu de ses fonctions, comme suspect de tendances prussophiles. Rentré en grâce, il donna sa démission, afin de s'adonner complètement à ses travaux littéraires et à son goût pour le théâtre. Successivement directeur et régisseur de divers théâtres à Berlin et à Vienne, il est devenu régisseur du théâtre « an der Wien », dans la capitale de l'Autriche. M. Duffek a fait représenter, sous le pseudonyme de **Jules Rosen**, plusieurs pièces dont le genre est intermédiaire entre la comédie proprement dite et la bouffonnerie. Ces pièces, qui reposent sur des données très simples, sont fort amusantes par la complication de l'intrigue, bien que l'on y sente trop la recherche de l'effet. Nous citerons : *Garibaldi; Chair à canon; Un méchant homme; Un héros de la réclame; Un ange; les Citrons; l'Ange gardien; Oh! les hommes! Dilettantes; la Haute Politique.*

* **DUFFERIN** (Frédéric-Temple-Hamilton Blackwood, comte de), homme d'Etat anglais, né en 1826. — En 1872, il fut nommé gouverneur général du Dominion du Canada, qui venait de se constituer. Il rencontra dans ce poste de nombreuses difficultés, dont la plus

importante venait de la Colombie britannique. Cette province accusait le nouveau gouvernement canadien de ne pas tenir envers elle les promesses qui seules l'avaient décidée à s'unir au pacte fédéral. Lord Dufferin sut calmer les esprits et rattacher fortement la Colombie au Dominion. En 1878, le marquis de Lorne, gendre de la reine, lui succéda comme gouverneur général. Lord Beaconsfield désirant utiliser les talents de lord Dufferin dans un poste diplomatique le nomma ambassadeur à Saint-Pétersbourg, lorsqu'il rappela lord Lofus (1879). Plus tard il fut nommé ambassadeur à Constantinople, et il eut en cette qualité à demander au sultan de remplir les engagements pris au congrès de Berlin, relativement aux réformes arméniennes (mai 1883). Il remplit en Egypte une mission diplomatique après la bataille de Tell-el-Kebir, et l'on eut ce spectacle unique d'un ambassadeur présidant à l'organisation d'un territoire relevant du souverain auprès duquel il était accrédité, sans l'aveu et même contre le gré de ce souverain. Il est mort à Paris le 2 octobre 1883.

DUFOUR (Jean), homme politique français, né à Issoudun (Indre) en 1822. — Il est mort à Paris le 2 octobre 1883.

DUFOUR (Auguste-François-Bertrand-Marie-Desiré, baron), homme politique français, né à Lanzac (Lot) le 3 avril 1824. Fils d'un général du premier Empire, il aborda la vie politique en 1876, en posant sa candidature à la députation de l'arrondissement de Gourdon, qui le nomma. A la Chambre, il siégea sur les bancs du groupe de l'Appel au peuple, déposa une proposition tendant à intenter des poursuites aux hommes du 4 septembre 1870 et vota pour le cabinet du Seize-Mai. Après la dissolution, il fut réélu comme candidat officiel le 14 octobre 1877, et l'arrondissement de Gourdon lui renouvela sa confiance le 4 septembre 1881. Pendant la législature 1881-1885, il ne prit que rarement la parole, vota contre le rétablissement du divorce, pour les conventions de 1883 avec les compagnies de chemins de fer, pour la proposition Barodet tendant à la revision de la constitution (1884), pour l'élection du Sénat au suffrage universel, pour les mesures anti-électionistes, contre le cabinet Ferry (30 mars 1885), contre la réduction à trois ans de la durée du service militaire. Porté sur la liste bonapartiste du département du Lot le 4 octobre 1885, il fut élu au scrutin de ballottage du 18, le troisième sur quatre. Il vota contre l'expulsion des princes (juin 1886), s'abstint lors de l'interpellation du cabinet Rouvier le 31 mai 1887, mais se prononça contre ce cabinet le 19 novembre. M. Dufour est devenu l'une des notabilités du groupe bonapartiste dissident, et l'un des confidents du prince Victor Napoléon.

DUFOUR (l'abbé Valentin-Charles), archéologue français, né à Paris en 1826. — Aumônier de la prison de Mazas, puis sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Hôtel de ville, de 1866 à 1870, il s'est fait connaître comme archéologue par un certain nombre d'œuvres dont nous citerons les principales : *les Charniers des églises de Paris, recherches historiques et critiques* (1866-1884, 3 séries in-8°) ; *les Familles de Paris parisiens au XIVe et XVe siècle, documents et pièces originales* (1877, in-16), collection de documents rares ou inédits relatifs à l'histoire parisienne ; *le Vieux Paris, ses derniers vestiges* (1878), recueil de gravures à l'eau-forte de MM. Chauvet et Champollion, avec notices de l'abbé Valentin Dufour ; *Nouvelles et anciennes descriptions de Paris* (1878-1883) ; cette réimpression d'anciens ouvrages devenus très rares et qui comprend huit volumes in-8° avec cartes, plans et illustrations, est suivie de : *la Description des monuments de Paris*, d'Isaac de Bourges ; *les Glorieuses Antiquités de Paris*, d'Antoine du Mont-Royal ; la *Paris*, en vers, de Michel de Marolles ; *le Théâtre de la ville de Paris*, de Michel de La Roche-Maillet ; *la Grande et excellente cité de Paris*, d'André Thevet ; *les Remarques singulières de Paris*, d'Estienne Cholet ; *l'Ancienne et grande cité de Paris*, de Belleforest ; *le Plan et Pourtraict de la ville, cité et université de Paris*, de Munster, Du Pinet et Belleforest ; *la Lettre au Sicilien à un de ses amis*, de J.-P. de Marana ; *la Prévosté de Paris*, suivi de *Paris et l'Isle de France*, de Davites, Rauchin et Rescoles ; *Bibliographie artistique, historique et littéraire de Paris avant* 1789 (1882, in-8°). L'abbé Dufour a en outre traduit en français *Jeanne Darc ou la Vierge de Lorraine*, poème d'Eustathe de Knobelsdorf (1879, in-8°).

DUFOUR (Théophile), magistrat et écrivain suisse, né à Genève en 1844. Après avoir quitté le siège de président de la cour d'appel de Genève, il a été nommé directeur des archives et de la bibliothèque de cette même ville. On lui doit : *Notice bibliographique sur le Cavalier de Savoie, le Citadin de Genève et le Fléau de l'aristocratie genevoise* (1877, in-8°) ; *Notice bibliographique sur le catéchisme et la confession de foi de Calvin* (1878, in-8°) ; *Jean-Jacques Rousseau et Jean-Gaspard Warens ; notes sur leur séjour à Annecy d'après des pièces inédites* (1878, in-8°) ; *Notes sur le couvent de Sainte-Claire à Genève* (1879, in-8°) ; *William Windham et Pierre Martel ; relations de leurs deux voyages aux glaciers de Chamonix en* 1741 *et* 1742 (1879, in-8°) ; *Deux Relations de l'Escalade* (1880, in-8°) ; *Clément Marot et le psautier huguenot* (1881, in-8°) ; *Notice sur Isaïe Colladon* (1883, in-8°) ; *Giordano Bruno à Genève, en* 1579 (1884, in-8°) ; *Notice sur Jean Perissin et Jacques Tortorel* (1885) ; *Un opuscule inédit de Farel* (1886).

DUFOURIE s. f. — Zool. Genre de grégarines du groupe des Grégarinidés, renfermant des formes qui vivent en parasites dans les insectes d'eau. Les dufouries (*dufouria*) sont caractérisées par leur corps elliptique, à cloison (en septum) bombée en avant ; la partie antérieure du corps ou protomérite est légèrement renflée et terminée par une pointe mousse ; l'extrémité postérieure finit en pointe mousse. L'espèce type du genre (*dufouria agilis*) vit dans le tube digestif de la larve d'un coléoptère aquatique, probablement un colymbète.

DUFOURNEL (Adéodat-François-Alphonse), industriel et homme politique français, né à Arc (Haute-Saône) le 20 août 1808. Il est mort à Gray le 13 décembre 1882. Il avait échoué au renouvellement triennal du Sénat en 1882.

DUFRANE (Eva), cantatrice française, née en Belgique en 1857. Elle entra au Conservatoire de Bruxelles en 1875, et obtint dans la classe de M. Varnots le premier prix de chant. Elle aurait pu se faire engager au théâtre de la Monnaie ; mais elle préféra venir à Paris avec le désir ardent de tenir un jour, comme chanteuse de caractère, l'emploi de Mme Gueymard, sa compatriote. M. Hector Salomon, chef du chant à l'Opéra, la guida pendant deux ans, et M. Obin lui transmit les traditions sans lesquelles on ne devient jamais une grande artiste. Elle débuta à l'Opéra-National le 16 octobre 1879, et y remporta un vif succès dans le rôle de Rachel, de la *Juive*. Elle était blonde, grande, potelée, sans trop d'embonpoint, d'aspect très imposant, on qualifia « missonien ».

« La voix est belle, dit M. Moréno du « Ménestrel », bien qu'elle n'ait pas encore son plein développement ; l'accent dramatique abonde. Le trio de la scène du duo avec Eudoxie, elle a montre un instinct du théâtre et une intelligence scénique, qui est du plus heureux augure pour l'avenir. » Elle fit encore succès son second début, le même mois, dans Valentine, des *Huguenots* et son troisième début dans le rôle de Berthe, du *Prophète*, qui fut écrit, pour elle, par Meyerbeer sous plus tendues de la voix de soprano. Elle remplaça alors Mlle Daram dans l'esclave Xaïma, du *Tribut de Zamora*, que cette dernière venait de créer en 1881. Mlle Dufrane n'a plus quitté la scène de l'Opéra, chantant alternativement Alice, de *Robert le Diable* ; Elvire, de *Don Juan*, et Selika, de *l'Africaine*, opéra dans lequel elle parut la plus souvent. Elle a créé, en 1885, Francisquine, de *Tabarin*, d'Emile Pessard, saisissant au vif cette Juliette de tréteaux. Elle descendit de cette estrade en plein vent pour ouvrir les degrés du trône sous les traits de Catherine d'Aragon, d'*Henri VIII*. Elle joua avec la même aisance des rôles différents et sut, ce qui était encore plus difficile, se faire applaudir après Mme Krauss.

DU FRESNE, marquis de Beaucourt. V. Beaucourt.

DUGAST-MATIFEUX (Charles), écrivain et publiciste français, né en 1812, à Mareuil (Vendée). Après avoir étudié quelque temps la médecine, il fit son droit et devint secrétaire de Buchez. En cette qualité il collabora à l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*. Appartenant à l'opinion républicaine, il se mêla activement, dans la première période de sa vie, au mouvement politique ; il fut arrêté une première fois à la suite de l'insurrection de juin 1832 et une seconde fois en 1853. Depuis, il s'est consacré à des études historiques relatives à son pays natal, surtout pendant la période révolutionnaire. On doit à M. Dugast-Matifeux de nombreuses publications, parmi lesquelles nous citerons les principales : *Essai sur la vie de Grégoire* (1833, in-18) ; *Notice sur Goupilleau (de Fontenay), constituant et conventionnel* (Nantes, 1844, in-8°) ; *Notice sur Bachelier, ancien président du comité révolutionnaire de Nantes* (Fontenay, 1849, in-12) ; *Documents relatifs aux états généraux de* 1789 *en Poitou* (Fontenay, 1850, in-8°) ; *le Commerce honorable et son auteur* (Nantes, 1857, in-8°) ; *Etat du Poitou sous Louis XIV* (Fontenay, 1865, in-8°) ; *Correspondance littéraire inédite de Louis Racine avec René Chevoye de Nantes* (Paris et Nantes, 1858, in-8°) ; *Nantes ancien et le pays nantais* (Nantes, 1878, 2 vol. in-8°) ; *Carrier à Nantes. Précis de la vie politique et parlementaire du conventionnaire des citoyens de Nantes en réponse aux inculpations de Carrier, Robespierre et Julien* (1885, in-12).

DUGENNE (Alphonse-Jules-Alexandre), officier français, né à Pau le 10 février 1841, mort au Tonkin le 23 décembre 1887. Nommé sous-lieutenant en 1861, à sa sortie de Saint-Cyr, il fit ses premières campagnes au Mexique avec le régiment étranger ; c'est là qu'il gagna son grade de lieutenant (1866) et sa croix de chevalier. Capitaine en 1870, et chef de bataillon en 1878, il servit au 2e de zouaves, aux chasseurs à pied et au 2e bataillon d'Afrique, avec lequel il partit pour le Tonkin au mois d'octobre 1883. A la tête de son bataillon, il eut à soutenir plusieurs rencontres avec les Pavillons-Noirs et les pirates qui infestaient les montagnes de marbre ; dans un de ces engagements, il reçut quatre blessures qui lui valurent le grade de lieutenant-colonel (22 mai 1884). A peine remis de ses blessures, il fut chargé par le général Millot de prendre possession de Lang-Son, That-Khé et Cao-Bang, conformément aux stipulations du traité de Tien-Tsin. « Le 23 juin 1884, Dugenne venait de dépasser le village de Bac-Le, lorsque soudain retentissent des coups de fusils. 4 000 réguliers chinois barraient la route mandarine à la colonne française, forte seulement de quelques centaines d'hommes. Les Chinois ignoraient, disaient-ils, le texte du traité signé par le capitaine Fournier ; mais Dugenne, chargé d'une mission précise et d'autant plus portant à aller de l'avant que les Chinois cherchaient à l'acculer sa ligne de retraite, interrompit les pourparlers et déclara qu'il continuerait sa route quand même. Elle dura deux jours et officiers et soldats y rivalisèrent d'intrépidité et de ténacité. Le 25, Dugenne, débordé par des forces sans cesse grossissantes, se voyait dans une situation bien critique : la fusillade violente dirigée sur les coolies indigènes avait effrayé ces derniers. Il devenait difficile de manœuvrer le convoi et de charger les blessés au nombre de 76. L'énergie indomptable du colonel pourvut à tout, et, vers une heure de l'après-midi, il réussissait à repasser la rivière Song-Thuong et à s'établir solidement à Bac-Lé, où l'ennemi n'osa l'inquiéter. » Dans ces deux journées, Dugenne montra les qualités militaires les plus brillantes. « Toutefois, disait-on, il compromit, par son ardeur irréfléchie, buta à l'ordre de la retraite signifié à Tien-Xuin, sans prendre les ordres du général en chef, sous sa responsabilité, il a rouvert la lutte avec l'armée chinoise, qui ne paraissait pas très désireuse d'accepter une occasion qui lui était offerte aux mains. » Cette appréciation ne fut pas celle du ministre de la Guerre, puisque, après les explications de Dugenne, rappelé en France, il retourna au Tonkin et fut nommé colonel le 1er juillet 1887.

DUGUÉ (Ferdinand), littérateur et auteur dramatique, né à Paris le 18 février 1815. — Il a encore fait représenter le *Donjon des étangs*, drame historique en cinq actes et dix tableaux (Paris, Porte-Saint-Martin, avril 1882), et publié, sans avoir pu les faire jouer sur aucun théâtre, *Pierre*, drame en cinq actes (1881, in-8°) et *Varsovie*, drame en cinq actes (1887, in-8°). On lui doit aussi un nouveau volume de poésies, *les Epaves* (1881, in-12).

DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE (Henri-Joseph), homme politique français, né à Paris le 11 mai 1835. — Au mois d'avril 1878, M. Dugué de La Fauconnerie adressa à Emile de Girardin une lettre, publiée par le journal « la France » et dans laquelle il disait : « Aujourd'hui, la République est permis. Une justice démocratique se prononce pour la République, comme elle s'est prononcée autrefois pour l'Empire. Elle l'a dit avec force et sans ou équivoque. Devant la décision du pays, il n'y a que deux partis à prendre pour les partisans du suffrage universel : l'abstention ou la soumission. » La même année, il écrivit sous le titre : *Soyons logiques !* une brochure où il démontrait que les bonapartistes devaient se rallier à la République, et après trois ans passés dans la même attitude, il se convertit nettement à cette forme de gouvernement. Il motiva sa conduite dans une lettre à ses électeurs, publiée le 23 janvier 1881 par la « France », disant leur fait à ses alliés de la veille, à ceux qui, ne pouvant rien légalement, ne voulaient rien illégalement, se contentent d' « entraver le gouvernement établi » et d' « empêcher les choses de marcher ». Les électeurs se laisseront-ils entraîner par un parti « désorganisé » « Ceux qui se bercent d'un semblable espoir, ne connaissent ni le tempérament rural ni les nécessités des partis démocratiques, qui ne sont jamais plus puissants que lorsque des partis d'opposition sans but. » Mû par un sentiment très honorable, M. Dugué pensa que sa conversion le mettait dans le devoir de consulter ses électeurs de 1877 ; il donna donc sa démission de député de l'arrondissement de Mortagne et se représenta aux suffrages de ses concitoyens. Au premier tour de scrutin, qui eut lieu le 20 février, il n'obtint que 3.693 voix contre 4 885 à M. Bansart des Bois, républicain, et 3.352 à M. de Lévis-Mirepoix, légitimiste. M. Dugué n'hésita pas à se désister en faveur du premier, qui fut élu au scrutin de ballottage (février 1881). La presse bonapartiste fut unanime à couvrir d'invectives M. Dugué de La Fauconnerie, à se rejouir de sa défaite et à flétrir avec les personnalités les plus amères en guise d'arguments. Le candidat malheureux soutint même contre M. de Mackau une polémique très écrite, qui ne fut pas un des moins vifs qui fut remarquées. Au mois de février 1884, M. Dugué donna sa démission de conseiller général du canton de Nocé (Orne) pour se présenter dans le canton de Mortagne : il fut élu par 1.373 voix contre 1.199 données aux chasseurs à pied et au 2e bataillon d'Afrique, avec lequel il partit pour le Tonkin au mois d'octobre 1883. A la tête de son bataillon, il eut à soutenir plusieurs rencontres avec les Pavillons-Noirs et les pirates qui infestaient les montagnes de marbre ; dans un de ces engagements, il reçut quatre blessures qui lui valurent le grade de lieutenant-colonel (22 mai 1884). A peine remis de ses blessures, il fut chargé par le général Millot de prendre possession de Lang-Son, That-Khé et Cao-Bang, conformément aux stipulations du traité de Tien-Tsin. « Le 23 juin 1884, Dugenne venait de dépasser le village de Bac-Le, lorsque soudain retentissent des coups de fusils. 4 000 réguliers chinois barraient la route mandarine à la colonne française, forte seulement de quelques centaines d'hommes. Les Chinois ignoraient, disaient-ils, le texte du traité signé par le capitaine Fournier ; mais Dugenne, chargé d'une mission précise et d'autant plus portant à aller de l'avant que les Chinois cherchaient à l'acculer sa ligne de retraite, interrompit les pourparlers et déclara qu'il continuerait sa route quand même. Elle dura deux jours et officiers et soldats y rivalisèrent d'intrépidité et de ténacité. Le 25, Dugenne, débordé par des forces sans cesse grossissantes, se voyait dans une situation bien critique : la fusillade violente dirigée sur les coolies indigènes avait effrayé ces derniers. Il devenait difficile de manœuvrer le convoi et de charger les blessés au nombre de 76. L'énergie indomptable du colonel pourvut à tout, et, vers une heure de l'après-midi, il réussissait à repasser la rivière Song-Thuong et à s'établir solidement à Bac-Lé, où l'ennemi n'osa l'inquiéter. » Dans ces deux journées, Dugenne montra les qualités militaires les plus brillantes. « Toutefois, disait-on, il compromit, par son ardeur irréfléchie, buta à l'ordre de la retraite signifié à Tien-Xuin, sans prendre les ordres du général en chef, sous sa responsabilité, il a rouvert la lutte avec l'armée chinoise, qui ne paraissait pas très désireuse d'accepter une occasion qui lui était offerte aux mains. » Cette appréciation ne fut pas celle du ministre de la Guerre, puisque, après les explications de Dugenne, rappelé en France, il retourna au Tonkin et fut nommé colonel le 1er juillet 1887.

DUGUÉRET (Elisa-Catherine), actrice française, née à Moulins (Allier) en 1841. Elle avait huit ans quand le nom de Rachel rayonna sur les affiches de sa ville natale. Cette enfant, qui, plus tard, interprétera *Phèdre*, et la grande tragédienne la remua si profondément qu'elle en garda le souvenir, comme si ce spectacle était toujours présent à son esprit. Elle décida de faire sa vocation. Venue à Paris avec sa mère, elle entra au Conservatoire en 1858 et y suivit la classe de Régnier, lorsque la mort subite de son père la ramena dans le pays. Elle y resta jusqu'en 1860, époque à laquelle, emportée par une propension que rien ne pouvait arrêter, elle se jeta dans les troupes d'Edouard III réalisaient la première ébauche de l'infanterie moderne. Au milieu de ce désordre organisé, il était né en France une sorte d'institution militaire, la compagnie, association irrégulière tenant le milieu entre la bande de brigands et l'armée mercenaire. La place de l'indiscipline et de la révolte féodales, les compagnies appartaient l'habitude de la guerre, l'obéissance absolue qui caractérise des bandits envers leurs chefs, le secret avec lequel ils se battent pour le profit et non pour la gloire. Or, si les compagnies, qui se maintenaient à l'état d'enchère perpétuelle, contribuèrent presque autant que les anglais aux misères de la guerre de Cent ans, c'est grâce à leur aide que Charles V put, comme plus tard Charles VII, se débarrasser de l'étranger : Du Guesclin fut à sa manière un chef de compagnies.

Le premier volume de l'ouvrage de M. Luce (seul paru) est consacré à la jeunesse de Bertrand et le conduit jusqu'à la bataille de Cocherel, la première affaire un peu sérieuse que nous ayons gagnée depuis le début de la guerre de Cent ans. Intéressant la légende qui s'est formée autour du nom de Du Guesclin, M. Luce établi avec certitude que le vaillant capitaine, fils d'un hobereau de campagne des environs de Saint-Malo, fut élevé à la paysanne et fit ses débuts militaires sous les drapeaux de Charles de Blois, patronné par les Français contre Jean de Montfort, lequel était soutenu par les Anglais et les Bretons bretonnants. Nature énergique et sauvage, né pour donner et recevoir des horions, il est à vingt-cinq ans, à la tête d'une compagnie au petit pied, qui opérait au compte de Charles de Blois aux alentours de la forêt de Paimpont. Se souciant peu de la chevalerie de parade et de théâtre, dont les seigneurs de son temps puisaient leurs inspirations dans les romans de la Table ronde, Du Guesclin considéra la guerre comme une partie intéressée, qu'il fait gagner autant par prudence que par audace : c'est par une manœuvre de bonne stratégie qu'il gagna la victoire de Cocherel. Ceux qui attachent plus de prix à la peinture des mœurs qu'à celle des faits goûteront particulièrement les pages consacrées par M. Luce à la vie privée au XIVe siècle. Ces pages nous révèlent sur les habitudes des populations, l'aspect des maisons, les boissons, la nourriture, des détails vraiment nouveaux ; elles nous introduisent dans les établissements publics, dans les études, chez les gens de métiers, ressuscitent la vie de nos pères en quelques traits ingénieux et savants ; en un mot, l'auteur élargit à chaque instant son cadre et groupe autour du héros une série d'observations recueillies de première main.

DUHRING (Eugène-Charles), philosophe et économiste allemand, né à Berlin le 12 janvier 1832. Ses études de droit terminées, il devint référendaire à la cour suprême (1856 à 1859), mais, atteint de cécité, il dut quitter la carrière judiciaire et s'adonna à la philosophie et à l'économie politique. Reçu en 1864 privatdocent à l'université de Berlin, il émit de sévères jugements sur le compte de ses collègues et les accusa même de vénalité (1877) ; à la suite de ce scandale, M. Duhring fut destitué par le ministre des Cultes. Les étudiants protestèrent vivement, au nom de la liberté de l'enseignement et de la science, contre la mesure qui frappait l'un de leurs professeurs. En économie politique, M. Duhring est un disciple de C. Carey ; comme philosophe, il est matérialiste et optimiste. Citons, parmi ses nombreux ouvrages : *Capitel et Travail* (Berlin, 1865) ; *la Valeur de la vie* (Breslau, 1865) ; *Dialectique naturelle* (Berlin, 1865) ; *Fondement critique de la science économique* (Berlin, 1866) ; *les Détracteurs de Carey et la crise économique* (Berlin, 1867) ; *Histoire critique de la philosophie* (Berlin, 1869) ; *Histoire critique des principes généraux de la mécanique* (Berlin, 1872) ; *Economie politique et socialisme ; la Philosophie, conception rigoureusement scientifique du monde* (Leipzig, 1874) ; *l'Instruction supérieure des femmes et l'enseignement dans les universités* (Leipzig, 1877) ; *Nouveaux Principes de physique et de chimie rationnelles* (Leipzig, 1878) ; *Théorie scientifique et logique* (Leipzig, 1878) ; *la Question des Juifs au point de vue de la race, des mœurs et de la civilisation* (Carlsruhe, 1881).

DUJARDIN-BEAUMETZ (Georges-Octave), médecin français, né à Barcelone le 27 novembre 1833. — Il a été en 1880 membre de l'Académie de médecine et promu officier de la Légion d'honneur en 1883. Il est rédacteur en chef du « Bulletin de thérapeutique ». Outre les ouvrages déjà cités, on lui doit : *Leçons de clinique thérapeutique*, recueillies par le docteur Carpentier (1879-1880, 3 vol. in-8°) ; *Recherches expérimentales sur la paralysie locale des alcools*, en collaboration avec le docteur Audigé (1879, in-8°) ; *Sur le traitement des anévrismes de l'aorte par l'électro-puncture* (1880, in-8°) ; *les Nouvelles Médications* (1881, in-8°). M. Dujardin-Beaumetz a également publié le *Dictionnaire de thérapeutique, de matière médicale, de pharmacologie, de toxicologie et des eaux minérales*, en collaboration avec MM. Debierre, Egasse, Hétet, Jaillet, Macquerie et Bordet (1883-1888, 4 vol. in-8°), et un *Formulaire pratique de thérapeutique et de pharmacologie* (1887, in-18), en collaboration avec le docteur Yvon.

DUKE ou **VIEUX CALABRE**, rivière de la côte occidentale d'Afrique, colonie allemande de Cameroun ; son cours n'a pas encore été exploré ; sa large embouchure dans le golfe de Biafra est obstruée par des bancs et renferme plusieurs îles, dont les principales sont : l'île Perroquet, l'île Alligator et l'île Dame. Duke reçoit plusieurs cours d'eau, entre autres Grande-Qua, Petite-Qua et Cross ; il conduit au village de Duke situé à 22 kilom. de son embouchure.

*** DULAURIER** (Jean-Paul-Louis-François-Edouard), orientaliste français, né à Toulouse en 1807. — Il est mort à Meudon, près de Paris, en décembre 1881. Parmi ses derniers travaux il y a lieu de citer la nouvelle édition de l'*Histoire générale du Languedoc*, par *Dom Cl. Devic et Dom J. Vaissete* (1873-1886, Toulouse, 14 vol. in-4°) et la traduction de l'*Histoire universelle de Açoghik de Daron*, historien arménien qui vivait à la fin du Xe siècle. La 1re partie a paru en 1883 (in-8°) ; la traduction de la 2e partie a été confiée à M. A. Carrière, après la mort de M. Dulaurier.

DULCAMARÉTINE s. f. (dul-ka-ma-ré-ti-ne rad. *dulcamara* et du lat. *retina*, résine). Chim. Substance résineuse qui se produit quand on traite la dulcamarine par l'acide sulfurique.

— **Encycl.** La *dulcamarétine* $C^{16}H^{26}O^{6}$ est une résine amorphe sans odeur, insoluble dans l'eau et l'éther, peu soluble dans l'alcool. Elle se produit en même temps que du sucre dans le dédoublement de la dulcamarine sous l'action de l'acide sulfurique.

*** DULCAMARINE** s. f. — **Encycl.** Chim. La *dulcamarine* $C^{28}H^{34}O^{10}$, est un glucoside et non pas un alcaloïde comme on l'avait cru par suite de l'impureté des premiers échantillons. Pour l'obtenir on laisse digérer l'extrait aqueux des tiges de douce-amère avec du noir animal en grains bien lavé jusqu'à ce que toute saveur amère ait disparu. Le noir animal dans ces conditions absorbe le glucoside, que l'on reprend par l'alcool après un lavage à l'eau chaude ; il ne reste qu'à évaporer la solution alcoolique. C'est un solide jaunâtre inodore de saveur amère avec un arrière-goût sucré, fusible à 160° après avoir perdu, vers 105°, 5 pour 100 d'eau, peu soluble dans l'eau, un peu plus soluble dans l'alcool, et se dissolvant dans l'acide acétique. Sous l'action des acides la dulcamarine prend une coloration rougeâtre.

*** DULCIGNO**, ville du Monténégro depuis 1880, époque où elle a cessé d'appartenir au Vilayet turc de Scutari : 3.000 hab. — Elle possède un fort sans importance, deux ports dont le plus grand, appelé *Val di Nore*, peut seul recevoir des bâtiments jaugeant plus de 200 tonneaux, mais dont l'entrée est difficile. Les chrétiens ne peuvent s'établir dans cette ville que depuis 1850.

Dulcigno (DÉMONSTRATION NAVALE DE). L'ensemble des stipulations qui, aux termes du traité de Berlin (1878), consacrèrent l'annexion au Monténégro d'une portion du territoire turc, ne fut pas volontiers exécuté par le sultan qui, fidèle à sa politique de temporisation et de résistance systématique, chercha par tous les moyens à éluder ses obligations. Les puissances signataires, en présence des difficultés soulevées, résolurent de donner à la question monténégrine une autre solution, en attribuant au Monténégro le fort de Dulcigno, comme dédommagement du territoire qui lui avait été refusé en Albanie (avril 1880). La Porte conservant son attitude expectante et temporisatrice, l'Angleterre proposa aux cabinets européens (août 1880) de faire une démonstration navale sur le littoral turc. Cette proposition fut favorablement accueillie par les puissances, qui confièrent à l'amiral Seymour le commandement de la flotte combinée. L'amiral devait adresser aux autorités une sommation de remettre la ville aux Monténégrins, et en cas de refus, d'attaquer la ville après avis des commandants des diverses escadres. Le 17 septembre 1880, une note collective demanda la cession immédiate de Dulcigno, et la Turquie répondit le 22 octobre qu'elle livrerait la place sans combat ; le général Dervich-pacha s'en emparera effectivement et la remit aux Monténégrins le 26 novembre. En présence de cette détermination la mission de la flotte internationale se trouvait terminée.

DULCITAMINE s. f. (dul-si-ta-mi-ne — rad. *dulcite* et *amine*). Base qui se forme dans l'action de l'ammoniaque alcoolisée sur les chlorhydrates et bromhydrates de la dulcite.

— **Encycl.** La *dulcitamine* $C^{6}H^{15}AzO^{5}$ ou $C^{6}H^{8}(OH)^{5}.AzH^{2}$ est un corps sirupeux, incristallisable, assez énergiquement basique pour chasser l'ammoniaque de ses sels. On la prépare en chauffant à 100° la dulcitane monochlorhydrique $C^{6}H^{7}(OH)^{4}Cl$ avec 10 fois son poids d'une solution saturée d'ammoniaque dans l'alcool. Le chlorhydrate de dulcitamine cristallise dans la liqueur, on en tire la dulcitamine libre à l'aide de l'oxyde d'argent.

*** DULCITE** s. f. — **Encycl.** Chim. La *dulcite* a été reproduite artificiellement par Bouchardat en hydrogénant par l'amalgame de sodium une solution aqueuse de lactose à froid et en présence de l'acide sulfurique la soude qui se produit, et, après cristallisation du sulfate de soude, on ajoute de l'alcool ; on fait cristalliser la dulcite par évaporation. Mais l'eau-mère contient aussi de la mannite.

La dulcite ainsi obtenue fond à 187° et cristallise comme la dulcite naturelle. Traitée par la potasse fondante à 180° environ, elle donne un glucose. Sa fermentation produit de l'alcool et surtout de l'acide butyrique.

DULHE (djebel), chaîne de montagnes de la presqu'île de Hartou, qui limite au S. la baie d'Adulis. Son point culminant est un dôme de 745 mètres d'altitude.

DULICHIDÉS s. m. pl. (du-li-ki-i-dé). Zool. Famille de crustacés amphipodes renfermant des crevettines à corps linéaire, à thorax très allongé, formé de six anneaux, les deux premiers soudés ; abdomen de cinq anneaux inférieurement recourbés ; il n'existe pas de pattes abdominales de la dernière paire (uropodes). Les petits crustacés composant cette famille vivent dans les mers froides ; ils sont répartis dans le genre dulichie (*dulichia*) dont les espèces habitent de préférence les côtes de l'Angleterre et de l'Islande.

*** DULK** (Frédéric-Philippe), chimiste allemand, né à Schirwindt (Prusse) le 22 novembre 1788. — Il est mort à Kœnigsberg, le 14 décembre 1854.

*** DULK** (Frédéric-Albert-Benno), poète et écrivain allemand, fils du précédent, né à Kœnigsberg le 17 juin 1819. — Installé, depuis 1850, dans le voisinage du lac de Genève, il y vécut huit années dans une retraite absolue. Il rentra alors en Allemagne et se fixa d'abord à Stuttgart, puis à Unterturkheim, station balnéaire, voisine de cette ville (1872). Durant cette dernière année, il entreprit un grand voyage en Norvège et en Laponie. M. Dulk est un auteur dramatique et un philosophe. Aux œuvres que nous avons citées de lui, ajoutons : *Samson* (1859) ; *Jesus Christ* (1865) ; *Conrad II* (1867), *Willa* (1875), drames d'un style brillant, et qui témoignent d'une vive imagination. On lui doit aussi des comédies, entre autres *la Chasse au chamois*. Comme philosophe, il est un adversaire décidé des doctrines chrétiennes. Ses ouvrages dans ce sens sont : *la Mort de la conscience et l'Immortalité* (1861) ; *l'Homme ou animal* (1872) ; *la Voix de l'humanité et la doctrine chrétienne* (1875) ; *Que penser de l'Eglise chrétienne ? Sources et histoire du christianisme* (1877). Il a publié un récit de son *Voyage en Norvège* (1877).

*** DU LOCLE** (Henri-Joseph et Camille du Commun). — V. Du Commun du Locle.

*** DULON** (Rodolphe), théologien allemand, né à Sienahl (Prusse) le 20 avril 1807. — Il est mort à New-York le 13 avril 1870. En 1853, il était passé en Amérique et avait fondé à New-York un établissement d'éducation.

DULUTH, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Minnesota, à l'extrémité occidentale du lac Supérieur, à 200 kilom. N.-E. de la capitale de Saint-Paul et à 600 kilom. N.-O. de Chicago ; 4.000 hab. Cette ville est le point de départ du chemin de fer du Pacifi-